JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC

10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

Sauf définition différente aux présentes, tous les autres termes commençant par une majuscule qui y sont employés ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de Janus Henderson Capital Funds plc (la « Société ») en date du 28 novembre 2019 (le « Prospectus »). Un exemplaire du Prospectus est disponible sur demande auprès de l'Agent administratif, aux heures de bureau normales. En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

4 février 2020

Cher Actionnaire,

Objet : Avis de modification de la politique d'investissement du Janus Henderson Balanced Fund (le « Fonds »), un compartiment de la Société

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'Actionnaire du Fonds en vue de vous informer des propositions suivantes de modification de la politique d'investissement du Fonds afin d'introduire un objectif de performance pour le Fonds et, conformément aux récentes directives réglementaires, d'inclure des informations supplémentaires dans le Prospectus sur l'utilisation d'un indice de référence dans le cadre de la gestion du Fonds.

- Le Fonds a pour objectif de performance de surperformer l'indice de référence composite (55 % de l'indice S&P 500® / 45 % de l'indice Bloomberg Barclays US Aggregate Bond) (l'« Indice de référence ») de 1,5 % par an, avant déduction des frais, sur toute période de 5 ans.

- Le Fonds est géré activement en fonction de l'Indice de référence, qui est largement représentatif des sociétés et des obligations dans lesquelles le Fonds peut investir et sur la base duquel l'objectif de performance du Fonds est défini. Le Conseiller en Investissement par Délégation dispose d'une grande liberté afin de choisir des investissements individuels pour le Fonds.

En outre, le Prospectus est modifié pour réduire le montant que le Fonds peut investir dans les titres d'émetteurs non américains, qui sont généralement négociés sur des Marchés Réglementés non considérés comme des Marchés en développement, de 25 % à 20 % de sa valeur liquidative. Cette proposition de modification vise à refléter plus fidèlement le portefeuille d'investissement actuel du Fonds.

Enfin, les informations fournies sur la stratégie d'investissement du Fonds sont étoffées afin d'indiquer que le Conseiller en Investissement par Délégation prend ses décisions d'allocation en fonction du risque de marché global et de ses évaluations fondamentales des titres sur les marchés actions et obligataires. Une approche dynamique de l'allocation d'actifs dans des actions et des Titres de Créance vise un équilibre optimal des opportunités d'investissement dans divers environnements de marché. L'approche dynamique implique que l'équipe de gestion de portefeuille du Conseiller en Investissement par Délégation s'engage activement à positionner le portefeuille du Fonds en actions et en titres à revenu fixe plutôt que d'avoir une allocation statique répartie entre les deux.

La composante actions du Fonds est constituée par le Conseiller en Investissement par Délégation à l'aide d'une combinaison d'investissements de base et d'investissements opportunistes. Les

Administrateurs : M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Carl O'Sullivan ;
M. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)
Un fonds à compartiments multiples dont la responsabilité est séparée
Enregistré sous le numéro 296610 ; Adresse enregistrée : voir ci-dessus.

investissements de base concernent des sociétés jugées présenter une croissance organique des revenus, ainsi que des bénéfices et des flux de trésorerie durables. Les investissements opportunistes concernent les sociétés jugées avoir un potentiel de croissance émergent ou connaître des situations de transformation (par exemple, de nouvelles équipes de direction). Le portefeuille de Titres de Créance est construit par rapport à la composante actions afin de gérer la volatilité globale du Fonds. Les Titres de Créance sont sélectionnés selon un processus d'investissement ascendant axé sur les fondamentaux. Le processus du Conseiller en Investissement par Délégation suit l'analyse des sociétés et des titres individuels, avec examen des informations financières, visites d'entreprises et études de marché.

Date d'effet des modifications :

Sous réserve des autorisations réglementaires, il est prévu que le nouveau Prospectus prenne effet aux alentours du 18 février 2020 (la « Date d'effet »). La Société confirmera la date d'effet de la modification en publiant un avis d'information sur le site Internet de Janus Capital International Limited à l'adresse www.janushenderson.com.

Si vous avez des questions, nous vous invitons à les adresser à votre distributeur ou à votre représentant Janus Henderson habituel.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

_____
Pour le compte de
Janus Henderson Capital Funds plc